

**TEMIS Innovation – Maison des microtechniques :
Travaux d'amélioration**

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

| Commission n° 2 | | |
|------------------------------|-----------|-------------------------------------|
| Avis de la commission | | Validation du Vice-Président |
| Séance du 22/08/05 | Favorable | Le 22/08/05 |

| Inscription budgétaire | |
|---|--|
| Budget 2005-2006 Imputation : 65.90 et 27.90 | Solde avant opération : / Montant de l'opération : / Solde après cette opération : / |

Le délégataire pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de TEMIS Innovation, Rive Boutique de gestion, nous informe par courrier en date du 19 juillet de la nécessité d'entreprendre certains travaux d'amélioration sur une partie des locaux.

La priorité de ces travaux porte des aménagements complémentaires, notamment des sols dans les cellules de l'hôtel et de la pépinière se situant au niveau du rez de chaussée.

Initialement le programme de construction prévoyait en effet des sols en béton lissé pouvant satisfaire des entreprises de petite production, or les entreprises intéressées pour une implantation en hôtel relèvent d'activités tertiaires technologiques (ERG Transit système, Leirios, RD&TC, Silmach, O.DE.SIM...).

Aussi, Rive Boutique de gestion nous fait savoir que **le revêtement adéquat pour satisfaire a minima le besoin des entreprises** consiste en un revêtement de sol souple et antistatique.

Après consultation d'entreprises par le délégataire, le coût de ces travaux se situerait autour de 45 000 € TTC.

En outre, le délégataire attire l'attention de la CAGB sur la très probable nécessité de réaliser dans un avenir proche des travaux d'amélioration concernant les prises informatiques et électriques. Il apparaît en effet qu'un certain nombre d'entreprises sur le point de s'installer dans TEMIS Innovation ont fait part de leur réticence face au nombre insuffisant de prises informatiques et électriques et de leur positionnement inadéquat au sein des différentes cellules.

Proposition :

Conformément à l'article 17 du contrat de DSP, le fermier ayant vérifié le besoin d'engager des travaux d'amélioration pour augmenter le niveau de service rendu aux entreprises, il est proposé que la CAGB agréee ces travaux selon les modalités de financement suivantes :

- Allocation d'une subvention d'équipement à Rive Boutique de Gestion de 37 500 € pour faire réaliser 50% des travaux de revêtement (22 500 €) et la totalité de ceux concernant les prises informatiques et électriques (15.000 €),
- Allocation d'une avance remboursable de 22 500 € que Rive Boutique de Gestion s'engage à reverser à la CAGB après perception auprès des futurs utilisateurs de 50% du coût des travaux de revêtement amortis sur 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur ces modalités de financement,**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de DSP relatif à la réalisation de ces travaux d'amélioration.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : **96**

Contre : **0**

Abstention : **0**